



**LISTES DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 21 SEPTEMBRE 2023 – 20H30**

ENVIRONNEMENT

1. Parc de la Mairie – projet de déboisement et de reboisement de la Sapinière : délibération de principe.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

AMENAGEMENT

2. Missions confiées à Alter Cités pour les futurs projets d'aménagement : délibération de principe.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

PETITE ENFANCE

3. Adoption d'une convention avec l'association LES FRANCAS de Maine et Loire pour la mise à disposition de locaux pour la micro- crèche « Les Pitchouns » et la fourniture des repas et des goûters.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

ENFANCE

4. Adoption d'une convention avec l'association LES FRANCAS de Maine et Loire pour la mise à disposition de locaux – de personnel et la fourniture des repas et des goûters pour l'A.L.S.H pour les mercredis et les vacances scolaires.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

JEUNESSE

5. Adoption d'une convention avec l'association LES FRANCAS de Maine et Loire pour la mise à disposition de locaux pour le service Jeunes.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

ASSOCIATIONS

6. Adoption d'une convention tripartite pour le label « Société Cœur de Village » entre, la société « La Renaissance », la Fédération Française de Boule de Fort et la commune.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

INTERCOMMUNALITE

7. Angers Loire Métropole : révision de l'attribution de compensation de la commune suite à la révision des modalités de calcul des charges de fonctionnement de la compétence Voirie – Eaux Pluviales.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

FINANCES

8. Fixation des indemnités de fonctions des élus locaux.

Délibération adoptée à 12 voix POUR et 2 CONTRE (LEMOINE Bernadette, SIENISKI Danièle)

9. Remise gracieuse pour les titres n°429, n°430, n°431 et n°432 concernant les droits de stationnement de M. Alexis CHUREAU, taxi.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

QUESTIONS DIVERSES

Arrêtés pris en vertu des articles L. 2122-21 et L. 2122-22 du CGCT.